

Programme de subventions environnementales

pour l'achat de produits permettant aux citoyens d'effectuer une transition durable dans le cadre de la Stratégie de développement durable de la Ville de Pincourt

Agissons aujourd'hui pour un avenir durable



VILLE DE
PINCOURT

Table des matières

- Couches lavables p. 4
- Lames déchiqueteuses p. 5
- Cabinet de toilette à faible débit p. 6
- Baril récupérateur d'eau de pluie p. 7
- Végétalisation des bandes riveraines p. 8
- Achat d'un arbre à la naissance ou l'adoption d'un enfant p. 9
- Annexes et formulaires p.10-20

Introduction

Le présent programme de la Ville de Pincourt vise à définir les règles et modalités du programme de subventions pour l'achat de produits durables par les résidents de la Ville de Pincourt, dans le but de promouvoir un développement durable.

La Ville de Pincourt souhaite donc participer financièrement, par l'entremise de subventions, pour aider les résidents à procéder à l'achat de produits durables qui permettront : la réduction de la quantité des déchets envoyés aux sites d'enfouissement, l'herbicyclage et la valorisation des feuilles mortes, et la réduction de la consommation de l'eau potable. Ces actions permettront de réduire l'émission des gaz à effet de serre, et les coûts liés à la collecte des matières résiduelles.

Les dispositions de la Loi sur les compétences municipales permettent aux municipalités d'intervenir en matière d'environnement et accordent également la possibilité d'accorder une aide financière jugée appropriée.

Le conseil municipal de la Ville de Pincourt a donc décidé de créer le présent programme de subventions et d'allouer un budget global 10 000\$ pour l'année 2020.

Couches lavables



Programme de subvention pour l'achat de couches lavables

Le programme de subvention relatif à l'achat ou la location de couches lavables et réutilisables vise à réduire le volume de couches jetables jetées aux ordures et, par le fait, même envoyées dans les sites d'enfouissement.

L'utilisation de couches lavables, pour un seul enfant, réduit jusqu'à une tonne de déchets. Cette quantité de déchets prendra quelques centaines d'années à se décomposer dans le site d'enfouissement.

Personnes admissibles

Pour être en mesure de se prévaloir de ce programme de subvention, les conditions suivantes doivent être respectées :

- La personne doit être résidente de la Ville de Pincourt au moment de l'acquisition des couches lavables;
- La personne doit avoir l'autorité parentale d'un enfant à naître ou âgé de moins de 12 mois. S'il s'agit d'une adoption, elle doit avoir été rendue officielle depuis moins de 12 mois.

Montant de la subvention

Le montant de la subvention municipale accordée dans le présent programme est d'un maximum de 100\$ ou 50% du coût d'acquisition ou de location de couches lavables et réutilisables, par enfant. Le nombre minimal de couches lavables, achetées ou louées, est fixé à 15.

Demande de subvention / critères

Une demande de subvention doit être formulée par écrit, par le biais du formulaire fourni par la Ville de Pincourt. Ce formulaire est annexé au présent document, en annexe 1.

Lames déchiqueteuses



Programme de subvention pour l'achat de lames déchiqueteuses

Le programme de subvention relatif à l'achat de lames déchiqueteuses vise à réduire le volume de déchets verts produits et à promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage sur le territoire de la Ville de Pincourt.

L'utilisation de lames déchiqueteuses contribue à améliorer la qualité des pelouses en contribuant à augmenter la résistance aux maladies, car cette pratique fournit un engrais naturel à la pelouse. De plus, les résidus contiennent 80% d'eau, réduisant ainsi la quantité d'arrosage nécessaire. Les lames déchiqueteuses permettent de couper plus finement le gazon, accélérant par le fait même sa décomposition.

Il est donc souhaitable que les citoyens se procurent une lame déchiqueteuse de façon à modifier leurs habitudes d'entretien et ainsi adopter des pratiques « vertes ».

Personnes admissibles

À la date du dépôt de la demande de subvention, le ou la propriétaire, ou locataire, doit avoir sa résidence permanente sur le territoire de la Ville de Pincourt.

Montant de la subvention

Le montant de la subvention municipale accordée pour l'achat d'une lame déchiqueteuse est fixé à 25\$ maximum ou le coût d'achat de la lame.

La subvention est accordée conditionnellement à ce que la lame déchiqueteuse soit un produit commercialisé et conçu expressément par le fabricant, pour des fins de déchiquetage du gazon et des feuilles mortes.

Demande de subvention / critères

Une demande de subvention doit être formulée par écrit, par le biais du formulaire fourni par la Ville de Pincourt. Ce formulaire se retrouve en annexe 2 du présent document. Cette demande doit être accompagnée des documents suivants :

- Une preuve attestant que le demandeur réside sur le territoire de la Ville de Pincourt;
- La facture originale ou le reçu d'achat, le nom du commerce où la lame a été achetée;
- La facture doit préciser qu'il s'agit d'une lame déchiqueteuse qui a été achetée.

La Ville de Pincourt encourage ses citoyens à acquérir la lame déchiqueteuse dans un commerce situé à Pincourt.

Cabinet de toilette à faible débit



Programme de subvention pour l'achat de cabinet de toilette à faible débit

Dans le but de réduire l'utilisation de l'eau potable, la Ville de Pincourt accorde une subvention pour le remplacement d'un vieux cabinet de toilette par un nouveau cabinet à faible débit. Une toilette standard utilise jusqu'à 20 litres par chasse d'eau. L'eau des toilettes représente un pourcentage important de l'eau utilisée chaque jour par les citoyens.

Personnes admissibles

Pour être admissible à ce programme de subvention, la demande doit être présentée par le ou la propriétaire d'une résidence située sur le territoire de la Ville de Pincourt.

Montant de la subvention

Pour avoir droit au montant de la subvention municipal pour les cabinets de toilette, fixé à un maximum de 75 \$, il faut satisfaire l'un des critères de l'article suivant.

Demande de la subvention / critères

Une demande de subvention doit être formulée par écrit, par le biais du formulaire fourni par la Ville de Pincourt. Ce formulaire se retrouve à l'annexe 3 du présent document.

Les critères énoncés doivent être respectés et la demande doit être accompagnée des documents suivants :

- La subvention municipale accordée pour le remplacement d'un cabinet de toilette standard pour un cabinet de toilette à faible débit est fixée à un maximum de 75\$ par toilette. Un maximum de deux (2) cabinets de toilette par adresse est admissible au programme;
- Le ou les cabinet(s) de toilette remplacés doivent être recyclés en le déposant à un écocentre reconnu.
- Une des caractéristiques suivantes doit être respectée :
 1. Débit maximal de 6 litres ou moins par chasse;
 2. Double chasse;
 3. Être certifié par la norme WaterSense;
 4. Être certifié par la norme HET (haute performance).
- En plus de fournir le formulaire dûment rempli, le demandeur doit fournir une preuve de résidence;
- Une preuve d'achat, indiquant le type de cabinet de toilette avec les détails prouvant que celui-ci possède les caractéristiques exigées, ainsi que le nom et l'adresse de l'entreprise qui a fourni la toilette;
- La demande doit aussi être accompagnée d'une photo de l'ancien cabinet de toilette avant son retrait et d'une photo de l'installation du nouveau cabinet de toilette à faible débit.

La Ville de Pincourt encourage ses citoyens à acquérir le cabinet de toilette à faible débit dans un commerce situé à Pincourt.

Baril récupérateur d'eau de pluie

Programme de subvention pour l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie

Dans le but de réduire l'utilisation de l'eau potable du réseau municipal, la Ville de Pincourt désire encourager la récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage des plates-bandes, des potagers et des pelouses.

Personnes admissibles

Pour être admissible à ce programme de subvention, la demande doit être faite par le ou la propriétaire d'une résidence située sur le territoire de la Ville de Pincourt.

Montant de la subvention

Le montant de la subvention municipale, accordée pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie, est fixé à un maximum de 50\$.

Demande de subvention / critères

Une demande de subvention doit être formulée par écrit, par le biais du formulaire fourni par la Ville de Pincourt. Le formulaire se retrouve à l'annexe 4 du présent document.

Cette demande doit être accompagnée des documents suivants :

- Une preuve attestant que le demandeur réside sur le territoire de la Ville de Pincourt;
- La facture originale ou le reçu d'achat, avec le nom du commerce où le baril récupérateur d'eau de pluie a été acheté.

La Ville de Pincourt encourage ses citoyens à acquérir le baril récupérateur d'eau de pluie dans un commerce situé à Pincourt.

Végétalisation des bandes riveraines



Programme de subvention pour la végétalisation des bandes riveraines

La Ville de Pincourt désire encourager ses citoyens à végétaliser les bandes riveraines. La végétalisation diversifiée de la bande riveraine des cours d'eau est un geste qui permet de leur redonner à la fois leur beauté, mais surtout leur valeur écologique, et ainsi contribuer à prévenir la contamination du plan d'eau et son vieillissement prématuré.

La végétalisation, en plus de jouer un rôle de filtre, permet de stabiliser la rive et de créer un écran solaire limitant le réchauffement de l'eau.

Personnes admissibles

Pour être admissible à cette demande de subvention, la demande doit être faite par le ou la propriétaire d'une résidence située sur le territoire de la Ville de Pincourt. Le demandeur doit être le propriétaire du terrain riverain, lequel doit obligatoirement être situé dans une zone d'habitation unifamiliale isolée.

Montant de la subvention

Le montant de la subvention municipale, accordée pour l'achat des végétaux, est fixé à un maximum de 300\$ par propriété.

Demande de subvention / critères

Une demande de subvention doit être formulée par écrit, par le biais du formulaire fourni par la Ville de Pincourt. Le formulaire se retrouve à l'annexe 5. Cette demande doit être accompagnée des documents suivants :

- Une preuve attestant que le demandeur réside sur le territoire de la Ville de Pincourt et que le terrain visé par la demande appartient à ce dernier;
- Dépôt d'un plan des plantations à l'échelle montrant l'emplacement des végétaux, les espèces, ainsi que leur calibre. Le plan doit avoir été préparé par un professionnel dans le domaine de l'architecture du paysage;
- Dépôt d'un devis technique démontrant de façon détaillée le coût du projet, le couvre-sol, les techniques de plantation et les mesures de mitigation, afin de respecter les bonnes pratiques en bande riveraine. Le devis doit avoir été préparé par un professionnel du domaine de l'architecture du paysage;
- Tout autre document jugé nécessaire, par la Ville, à l'analyse de la demande;
- Les végétaux doivent être indigènes et adaptés au site. Ces végétaux doivent être choisis parmi les espèces reconnues pour leurs qualités propres aux bandes riveraines;
- La Ville de Pincourt recommande que l'achat des végétaux soit effectué dans un commerce situé dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- La facture originale ou le reçu d'achat original, avec le nom du commerce où les végétaux ont été achetés;
- Suite à la complétion des travaux de plantation, la bande riveraine végétalisée doit présenter les trois strates de végétation, soit : les arbres, les arbustes et les plantes herbacées;
- Une vérification effectuée par un expert (mandaté par la Ville) suivra afin de valider la conformité des travaux, pour compléter le processus et l'émission de la subvention au demandeur.

Achat d'un arbre à la naissance ou l'adoption d'un enfant

Programme de subvention :

Un arbre à la naissance ou à l'adoption d'un enfant

Lors de la naissance ou à l'adoption d'un enfant, la Ville de Pincourt accorde une subvention d'un maximum de 75\$ pour la plantation d'un arbre sur la propriété du demandeur.

Personnes admissibles

Pour être admissible à ce programme de subvention, la demande doit être faite par le ou la propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la Ville de Pincourt.

La personne qui demande la subvention doit fournir la preuve, émanant d'une autorité compétente, de son autorité parentale et l'âge de l'enfant qui doit avoir moins de 12 mois. Pour une adoption, elle doit avoir été rendue officielle depuis moins de 12 mois.

Demande de subvention / critères

Une demande de subvention doit être formulée par écrit, par le biais du formulaire fourni par la Ville de Pincourt. Cette demande doit être accompagnée des documents suivants :

- Preuve de résidence;
- Preuve du demandeur qu'il ou elle possède l'autorité parentale;
- Preuve que l'enfant est âgé de moins de 12 mois, dans le cas d'une naissance, ou la preuve que l'adoption a été officialisée depuis moins de 12 mois;
- Facture originale prouvant l'achat de l'arbre qui précise l'essence de l'arbre acheté;
- Photo montrant l'arbre sur le terrain du demandeur;

La Ville de Pincourt recommande que l'achat des arbres soit effectué dans un commerce situé dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges.



Programme de subventions environnementales 2020

Le présent programme municipal de subventions environnementales, pour l'année 2020, est limité à un montant total global de 10 000\$. Les subventions seront accordées sur la base du premier arrivé, premier servi.

Annexe 1

PROGRAMME DE SUBVENTIONS / ACHAT DE COUCHES LAVABLES

Le programme de subvention, pour l'achat de couches lavables pour bébés, est destiné aux familles qui résident sur le territoire de la Ville de Pincourt.

La Ville de Pincourt, dans le cadre de sa Politique de développement durable, encourage l'utilisation de couches lavables pour réduire la quantité de déchets envoyés dans les sites d'enfouissement. L'utilisation de couches lavables réduit jusqu'à près d'une tonne de déchets, par enfant, qui prendra quelques centaines d'années à se décomposer.

Une subvention pouvant atteindre 100 \$, ou 50 % du coût d'achat ou de location par famille ou enfant, est offerte aux citoyens qui participent au programme de couches lavables.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME DE SUBVENTION

- Être résident de la Ville de Pincourt;
- Être parent d'un enfant âgé de moins d'un (1) an au moment de la demande;
- Acheter des couches neuves ou faire affaire avec un service de location de couches lavables;
- Le nombre minimal de couches lavables, achetées ou louées, est fixé à 15.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR LORS DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

- Formulaire de demande signé par le ou les parents de l'enfant;
- Preuve de résidence (permis de conduire, compte de service public, etc.)
- Preuve de naissance de l'enfant;
- Copie du certificat de naissance;
- Confirmation de l'inscription de naissance au registre de l'état civil;
- Copie de la carte d'assurance santé ou de la carte d'hôpital de l'enfant;
- Facture originale pour un ensemble de couches lavables neuves ou copie de toutes factures originales pour la période de 12 mois, en date du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, d'un service complet de location de couches lavables.

TRAITEMENT DE LA DEMANDE

Ville de Pincourt
919, chemin Duhamel, Pincourt (Québec) J7W 4G8



VILLE DE
PINCOURT

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PROGRAMME DE SUBVENTIONS / COUCHES LAVABLES POUR BÉBÉS

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Téléphone (domicile) : _____

Téléphone (autre) : _____

Courriel : _____

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être résident de la Ville de Pincourt;
- Être parent d'un enfant âgé de moins d'un (1) an au moment de la demande;
- Acheter des couches lavables neuves ou faire affaire avec un service de location de couches lavables.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À INCLURE AVEC LA DEMANDE

- Facture(s) originale(s) pour l'achat ou la location des couches couvrant une période de 12 mois en date du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;
- Preuve de naissance de l'enfant;
- Preuve de résidence.

Le formulaire de demande accompagné des pièces justificatives doivent être déposés à :

Ville de Pincourt

919, chemin Duhamel, Pincourt (Québec) J7W 4G8

ENGAGEMENT

Je, _____ (en lettres moulées), m'engage à respecter les modalités du programme de subvention reliées à la présente demande. J'autorise que la Ville puisse visiter les lieux afin de valider la conformité de la présente demande. J'atteste que la subvention demandée est utilisée pour une résidence située sur le territoire de la Ville de Pincourt.

Signature : _____ Date : _____

Annexe 2

PROGRAMME DE SUBVENTIONS / ACHAT DE LAMES DÉCHIQUETEUSES

Le programme de subvention, pour l'achat de lames déchiqueteuses pour tondeuses, est destiné aux familles qui résident sur le territoire de la Ville de Pincourt.

La Ville de Pincourt, dans le cadre de sa Politique de développement durable, encourage l'utilisation de lames déchiqueteuses pour tondeuses à gazon afin de réduire le volume de déchets verts produits et promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage sur le territoire de la Ville de Pincourt.

Une subvention maximale de 25 \$ (ou équivalent au coût d'achat de la lame si inférieur à 25 \$) par propriété est offerte aux citoyens qui participent à ce programme.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME DE SUBVENTION

- Être résident de la Ville de Pincourt;
- Preuve que la lame déchiqueteuse est un produit commercialisé et conçu expressément par le fabricant pour des fins de déchiquetage du gazon et des feuilles mortes;
- La lame déchiqueteuse a été achetée, prioritairement, auprès d'un commerce situé sur le territoire de la Ville de Pincourt.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR LORS DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

- Formulaire de demande signé par le ou la propriétaire;
- Preuve de résidence (permis de conduire, compte de service public, etc.);
- Identification du produit avec ses spécifications;
- Facture originale d'achat de la lame déchiqueteuse.

TRAITEMENT DE LA DEMANDE

Ville de Pincourt

919, Chemin Duhamel, Pincourt (Québec) J7W 4G8



VILLE DE
PINCOURT

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PROGRAMME DE SUBVENTION / ACHAT DE LAMES DÉCHIQUETEUSES

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Téléphone (domicile) : _____

Téléphone (autre) : _____

Courriel : _____

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être résident de la Ville de Pincourt;
- Preuve que la lame déchiqueteuse est un produit commercialisé et conçu expressément par le fabricant pour des fins de déchiquetage du gazon et des feuilles mortes;
- La lame déchiqueteuse a été achetée, prioritairement, auprès d'un commerce situé sur le territoire de la Ville de Pincourt.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À INCLURE AVEC LA DEMANDE

- Preuve de résidence;
- Facture originale pour l'achat de la lame déchiqueteuse;
- Preuve que la lame déchiqueteuse est un produit commercialisé et conçu expressément par le fabricant pour des fins de déchiquetage du gazon et des feuilles mortes.

Le formulaire de demande accompagné des pièces justificatives doivent être déposés à :

Ville de Pincourt

919, chemin Duhamel, Pincourt (Québec) J7W 4G8

ENGAGEMENT

Je, _____ (en lettres moulées), m'engage à respecter les modalités du programme de subvention reliées à la présente demande. J'autorise que la Ville puisse visiter les lieux afin de valider la conformité de la présente demande. J'atteste que la subvention demandée est utilisée pour une résidence située sur le territoire de la Ville de Pincourt.

Signature : _____ Date : _____

Annexe 3

PROGRAMME DE SUBVENTION / CABINET DE TOILETTE À FAIBLE DÉBIT

Le programme de subvention, pour l'achat d'un cabinet de toilette à faible débit, est destiné aux familles qui résident sur le territoire de la Ville de Pincourt.

La Ville de Pincourt, dans le cadre de sa Politique de développement durable, encourage le remplacement des anciens cabinets de toilette par des cabinets à faible débit afin de réduire l'utilisation de l'eau provenant de son réseau municipal d'aqueduc.

Une subvention maximale de 75 \$ par toilette par propriété est offerte aux citoyens qui participent au programme de remplacement d'ancien cabinet de toilette. Un maximum de deux (2) toilettes peut faire l'objet de la subvention par propriété.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME DE SUBVENTION

- Être résident de la Ville de Pincourt;
- Preuve que les spécifications du nouveau cabinet possèdent une des caractéristiques suivantes :
- Débit maximal de 6 litres par chasse;
- Cabinet équipé de double chasse;
- Être certifié par la norme « WaterSense »;
- Être certifié par la norme HET (haute performance).

Le nouveau cabinet a été acheté, prioritairement, auprès d'un commerce situé à Pincourt.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR LORS DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

- Formulaire de demande signé par le ou la propriétaire;
- Preuve de résidence (permis de conduire, compte de service public, etc.);
- Identification du produit avec ses spécifications;
- Facture originale d'achat du nouveau cabinet;
- Photo de l'ancienne toilette avant son retrait et photo de la nouvelle toilette à faible débit.

TRAITEMENT DE LA DEMANDE

Ville de Pincourt

919, chemin Duhamel, Pincourt (Québec) J7W 4G8



VILLE DE
PINCOURT

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PROGRAMME DE SUBVENTION / CABINET DE TOILETTE À FAIBLE DÉBIT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Téléphone (domicile) : _____

Téléphone (autre) : _____

Courriel : _____

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être résident de la Ville de Pincourt;
- Preuve que les spécifications du nouveau cabinet possèdent une des caractéristiques suivantes :
- Débit maximal de 6 litres par chasse;
- Cabinet équipé de double chasse;
- Être certifié par la norme « WaterSense »;
- Être certifié par la norme HET (haute performance).

Le nouveau cabinet a été acheté, prioritairement, auprès d'un commerce situé sur le territoire de la Ville de Pincourt.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À INCLURE AVEC LA DEMANDE

- Formulaire de demande signé par le ou la propriétaire;
- Preuve de résidence (permis de conduire, compte de service public, etc.);
- Identification du produit avec ses spécifications;
- Facture originale d'achat du nouveau cabinet;
- Photo de l'ancienne toilette avant son retrait et photo de la nouvelle toilette à faible débit.

Le formulaire de demande accompagné des pièces justificatives doivent être déposés à :

Ville de Pincourt

919, chemin Duhamel, Pincourt (Québec) J7W 4G8

ENGAGEMENT

Je, _____ (en lettres moulées), m'engage à respecter les modalités du programme de subvention reliées à la présente demande. J'autorise que la Ville puisse visiter les lieux afin de valider la conformité de la présente demande. J'atteste que la subvention demandée est utilisée pour une résidence située sur le territoire de la Ville de Pincourt.

Signature : _____ Date : _____

Annexe 4

PROGRAMME DE SUBVENTION / BARIL RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

Le programme de subvention, pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie, est destiné aux familles qui résident sur le territoire de la Ville de Pincourt.

La Ville de Pincourt, dans le cadre de sa Politique de développement durable, encourage la récupération de l'eau de pluie pour réduire l'utilisation de l'eau potable provenant de son réseau d'aqueduc municipal. L'eau récupérée peut servir à l'arrosage des plates-bandes, des potagers et des pelouses.

Une subvention maximale de 50 \$ par propriété est offerte aux citoyens qui feront l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME DE SUBVENTION

- Être résident de la Ville de Pincourt;
- Le baril récupérateur d'eau de pluie a été acheté, prioritairement, dans un commerce situé sur le territoire de la Ville de Pincourt.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR LORS DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

- Formulaire de demande signé par le ou la propriétaire;
- Preuve de résidence (permis de conduire, compte de service public, etc.);
- Facture originale d'achat du baril récupérateur d'eau de pluie.

TRAITEMENT DE LA DEMANDE

Ville de Pincourt

919, chemin Duhamel, Pincourt (Québec) J7W 4G8



VILLE DE
PINCOURT

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PROGRAMME DE SUBVENTION / BARIL RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Téléphone (domicile) : _____

Téléphone (autre) : _____

Courriel : _____

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être résident de la Ville de Pincourt;
- Le baril récupérateur d'eau de pluie a été acheté, prioritairement, dans un commerce situé sur le territoire de la Ville de Pincourt.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À INCLURE AVEC LA DEMANDE

- Formulaire de demande signé par le ou la propriétaire;
- Preuve de résidence (permis de conduire, compte de service public, etc.);
- Identification du produit avec ses spécifications;
- Facture originale d'achat du nouveau baril récupérateur d'eau de pluie.

Le formulaire de demande accompagné des pièces justificatives doivent être déposés à :

Ville de Pincourt
919, chemin Duhamel
Pincourt (Québec) J7W 4G8

ENGAGEMENT

Je, _____ (en lettres moulées), m'engage à respecter les modalités du programme de subvention reliées à la présente demande. J'autorise que la Ville puisse visiter les lieux afin de valider la conformité de la présente demande. J'atteste que la subvention demandée est utilisée pour une résidence située sur le territoire de la Ville de Pincourt.

Signature : _____

Date : _____

Annexe 5

PROGRAMME DE SUBVENTION / VÉGÉTALISATION DES BANDES RIVERAINES

Le programme de subvention, pour la végétalisation des bandes riveraines, est destiné aux propriétaires de lots riverains qui sont situés sur le territoire de la Ville de Pincourt.

La Ville de Pincourt, dans le cadre de sa Politique de développement durable, encourage ses citoyens à végétaliser les bandes riveraines. La bande riveraine est une bande de terre qui borde les cours d'eau.

Une subvention maximale de 300 \$ par propriété est offerte aux propriétaires qui possèdent un terrain riverain situé dans le territoire de la Ville de Pincourt.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME DE SUBVENTION

- Être propriétaire d'un terrain riverain situé dans le territoire de la Ville de Pincourt;
- Le terrain doit être situé obligatoirement dans une zone d'habitation unifamiliale isolée.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR LORS DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

Les documents suivants doivent obligatoirement accompagner la demande de subvention :

- Preuve de résidence du propriétaire du terrain et preuve que le terrain visé par la demande appartient à ce dernier;
- Dépôt d'un devis technique, préparé par un professionnel dans le domaine, démontrant de façon détaillée le coût du projet, le couvre-sol, les techniques de plantation et les mesures de mitigation afin de respecter les bonnes pratiques en bande riveraine;
- Tout autre document exigé par la Ville pour la bonne compréhension du dossier;
- Les végétaux doivent être indigènes et adaptés au site. Ces végétaux doivent être choisis parmi les espèces reconnues par leurs qualités propres aux bandes riveraines;
- La Ville de Pincourt recommande que l'achat des végétaux soient effectué dans un commerce situé dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- La ou les factures originales, ou le ou les reçus d'achat, avec le nom du commerce où les végétaux ont été achetés, ainsi que les numéros de TPS et TVQ de ce dernier et la preuve de paiement;
- Suite à la complétion des travaux de plantation, la bande riveraine végétalisée doit présenter les trois strates de végétation, soit : les arbres, les arbustes et les plantes herbacées;
- Une vérification effectuée par un expert (mandaté par la Ville) suivra afin de valider la conformité des travaux pour compléter le processus et l'émission de la subvention au demandeur.

TRAITEMENT DE LA DEMANDE

Ville de Pincourt

919, chemin Duhamel, Pincourt (Québec) J7W 4G8



VILLE DE
PINCOURT

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PROGRAMME DE SUBVENTION / VÉGÉTALISATION DES BANDES RIVERAINES

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Téléphone (domicile) : _____

Téléphone (autre) : _____

Courriel : _____

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être propriétaire du lot riverain situé sur le territoire de la Ville de Pincourt;
- Le terrain doit être situé obligatoirement dans une zone d'habitation unifamiliale isolée au plan de zonage.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À INCLURE AVEC LA DEMANDE

Les documents suivants doivent obligatoirement accompagner la demande de subvention :

- Le formulaire de demande dûment signé par le ou les propriétaire(s);
- Preuve de résidence du propriétaire du terrain et preuve que le terrain visé par la demande appartient à ce dernier;
- Dépôt d'un devis technique, préparé par un professionnel dans le domaine, démontrant de façon détaillée le coût du projet, le couvre-sol, les techniques de plantation et les mesures de mitigation afin de respecter les bonnes pratiques en bande riveraine;
- Tout autre document exigé par la Ville pour la bonne compréhension du dossier;
- Les végétaux doivent être indigènes et adaptés au site. Ces végétaux doivent être choisis parmi les espèces reconnues par leurs qualités propres aux bandes riveraines;
- La Ville de Pincourt recommande que l'achat des végétaux soient effectué dans un commerce situé dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- La ou les factures originales, ou le ou les reçus d'achat, avec le nom du commerce où les végétaux ont été achetés, ainsi que les numéros de TPS et TVQ de ce dernier et la preuve de paiement;
- Suite à la complétion des travaux de plantation, la bande riveraine végétalisée doit présenter les trois strates de végétation, soit : les arbres, les arbustes et les plantes herbacées;
- Une vérification effectuée par un expert (mandaté par la Ville) suivra afin de valider la conformité des travaux pour compléter le processus et l'émission de la subvention au demandeur.

Le formulaire de demande accompagné des pièces justificatives doivent être déposés à :

Ville de Pincourt

919, chemin Duhamel, Pincourt (Québec) J7W 4G8

ENGAGEMENT

Je, _____ (en lettres moulées), m'engage à respecter les modalités du programme de subvention reliées à la présente demande. J'autorise que la Ville puisse visiter les lieux afin de valider la conformité de la présente demande. J'atteste que la subvention demandée est utilisée pour une résidence située sur le territoire de la Ville de Pincourt.

Signature : _____

Date : _____

Annexe 6

PROGRAMME DE SUBVENTION/ACHAT D'UN ARBRE À LA NAISSANCE D'UN ENFANT

Le programme de subvention, pour l'achat d'un arbre à la naissance d'un enfant, est destiné aux familles qui résident sur le territoire de la Ville de Pincourt.

La Ville de Pincourt, dans le cadre de sa Politique de développement durable, encourage la plantation d'arbres pour augmenter son couvert forestier pour réduire les effets du soleil en diminuant les îlots de chaleur.

Une subvention maximale de 75 \$ par arbre est offerte aux familles lors de la naissance ou l'adoption d'un enfant.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME DE SUBVENTION

- Être propriétaire d'une résidence située sur le territoire de la Ville de Pincourt;
- Fournir la preuve, émanant d'une autorité compétente, prouvant l'autorité parentale et qui démontre que l'enfant est âgé de moins de 12 mois ou que l'adoption a été rendue officielle depuis moins de douze mois, au moment de la présentation de la demande de subvention;
- Un seul arbre par naissance est subventionné.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR LORS DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

- Formulaire de demande signé par le ou la propriétaire;
- Preuve de résidence (permis de conduire, compte de service public, etc.);
- Preuve que l'enfant est âgé de moins de 12 mois dans le cas d'une naissance ou preuve que l'adoption a été officialisée depuis moins de douze mois;
- Facture originale qui précise l'essence de l'arbre acheté;
- Photo montrant l'arbre planté sur la propriété.

TRAITEMENT DE LA DEMANDE

Ville de Pincourt

919, chemin Duhamel, Pincourt (Québec) J7W 4G8



VILLE DE
PINCOURT

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PROGRAMME DE SUBVENTION / ACHAT D'UN ARBRE À LA NAISSANCE D'UN ENFANT

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Téléphone (domicile) : _____ Téléphone (autre) : _____

Courriel : _____

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être propriétaire de la Ville de Pincourt;
- Fournir la preuve, émanant d'une autorité compétente, prouvant l'autorité parentale et qui démontre que l'enfant est âgé de moins de 12 mois ou que l'adoption a été rendue officielle depuis moins de douze mois. au moment de la présentation de la demande de subvention.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À INCLURE AVEC LA DEMANDE

- Formulaire de demande signé par le ou la propriétaire;
- Preuve de résidence (permis de conduire, compte de service public, etc.);
- Preuve que l'enfant est âgé de moins de 12 mois dans le cas d'une naissance ou preuve que l'adoption a été officialisée depuis moins de douze mois;
- Facture originale qui précise l'essence de l'arbre acheté;
- Photo montrant l'arbre planté sur la propriété.

Le formulaire de demande accompagné des pièces justificatives doivent être déposés à :

Ville de Pincourt

919, chemin Duhamel, Pincourt (Québec) J7W 4G8

ENGAGEMENT

Je, _____ (en lettres moulées), m'engage à respecter les modalités du programme de subvention reliées à la présente demande. J'autorise que la Ville puisse visiter les lieux afin de valider la conformité de la présente demande. J'atteste que la subvention demandée est utilisée pour une résidence située sur le territoire de la Ville de Pincourt.

Signature : _____ Date : _____



*Programme de
subventions environnementales*



VILLE DE
PINCOURT